



VIDE GRENIER

Dimanche 11 Octobre 2026

Salle des Genêts rue du stade
44320 Chaumes en Retz

Règlement intérieur exposants particulier

Article 1 Les exposants particulier doivent respecter le règlement de la manifestation ainsi que le lieu où se situe le vide grenier, salle des Genêts.

Article 2 Pour avoir accès à un emplacement, les exposants particulier doivent avoir rempli les formalités administratives et s'être acquitté de leur inscription. Les bulletins incomplets ne seront pas retenus.

Nous rappelons aux exposants particulier qu'ils doivent fournir les documents suivants : **une copie recto verso de la pièce d'identité, le bulletin d'inscription rempli, le règlement signé et l'emplacement payé.**

Article 3 L'accès aux emplacements ne peut se faire qu'accompagné d'une personne responsable du vide grenier. Les emplacements seront pré défini par l'organisateur et ne pourront être contestés.

Article 4 Les exposants particulier s'engage à vendre uniquement des objets personnels et usagés, la vente d'armes toutes catégories, d'animaux, de produits alimentaire, de boissons et de produits illicites est strictement interdite. Des contrôles seront fait dans la journée.

Article 5 Les exposants particulier sont responsables des dommages qu'ils pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui, aux aménagements appartenant à l'organisation ainsi qu'aux infrastructures de la salle et des extérieurs. Les exposants particulier doivent être couvert par leur propre assurance.

Article 6 Les organisateurs ne sont pas responsable des vols ou des détériorations occasionnés par une tiers personne.

Article 7 Chaque exposant particulier pourra s'installer entre 7h30 et 8h45 aucun véhicule n'est autorisé sur le site, seul un emplacement avec une table et 2 chaises est loué. Chaque emplacement devra être nettoyé au départ de l'exposant, le remballage pourra se faire à la fin du vide grenier à 17h30. L'accueil des visiteurs se fera de 9h00 à 17h30

Article 8 Les inscriptions seront présent dans l'ordre d'arrivée, après réception du règlement en chèque, du bulletin d'inscription rempli et signé et du règlement intérieur signé. Dans la limite des places disponibles.

Article 9 Les animaux, les armes, les produits chimiques et inflammable sont interdit sur le site.

Article 10 Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.

Article 11 Une buvette avec restauration rapide sera à votre disposition, aucun barbecue sera autorisé.

Article 12 Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux sans aucun remboursement de cotisation.

Nom

Prénom

Signature

Lu et approuvé



VIDEGRENIER
Dimanche 11 Octobre 2026

Salle des Genêts rue du stade
44320 Chaumes en Retz

Bulletin d'inscription EMPLACEMENT INTERIEUR

1 emplacement de :3 Mètres linéaires X 2 Mètres large 13€

2 emplacements de :6 Mètres linéaires X 2 Mètres large 26€

Vente entre particuliers, mobilier, matériel, outillage, livres ,déco de jardin, vêtements.

Nom/Prénom :

Adresse :

Ville :Code Postal :

Téléphone portable de préférence :

Mail :

Date de Naissance : Lieu de Naissance :

N° Pièce d'identité fournie :Expire le :

N° Immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur,

- Ne pas être professionnels
- Ne vendre que des objets personnels et usagés, Article L310-2 du code du commerce
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, Article R321-9 du code pénal

Fait àLe

Signature obligatoire :

Lu et approuvé :

Bulletin rempli et signé, règlement intérieur lu et signé, photocopie recto verso pièce d'identité et paiement des emplacements à envoyer :

Association Iris Stickler

chez Mme Augarreau Laure

7 rue de la Bourrie 44270 Machecoul

Nous validerons votre inscriptions par mail ou SMS.

Date limite d'inscription le 5 Octobre 2026.